

**COMITE SYNDICAL EXTRAORDINAIRE DU SIVOS DU 20 NOVEMBRE 2023  
AU SIVOS DE BREVAL A 18H**

Convocation du 14 novembre 2023

**Nombre de membres** : 10

**Nombre de membres présents** : 07

**Nombre de membres votants** : 08

**Quorum** : 6

---

**Présidence** : T. NAVELLO

**Présents** : M. ABRAHAM, G. CHARDON, H. CHAUFTON, F. JOURNET, J-L. KOKELKA, M. MAUGUIN

**Absente excusée** : G. MILLON avec procuration à T. NAVELLO

**Absent** : J. LEBLOND, S. LEFORT

Le compte-rendu du Comité syndical du 12 octobre 2023 est approuvé et signé par les élus du bureau.

**2023-22 : DECISION MODIFICATIVE 1 SUR LE BUDGET 2023**

Le Président du SIVOS Mr NAVELLO explique que suite à l'augmentation en mai du traitement indiciaire, à l'ouverture de la 5<sup>ème</sup> classe en maternelle pour laquelle un agent a été mis chaque matin plus 1h20 de renfort chaque jour avec un deuxième agent, aux régularisations des congés payés non pris et à celle de l'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) il nous manque 6 335.90 euros au chapitre 012 « charges de personnel et frais assimilés » sur lequel il avait été budgété 315 000 euros pour le passage des salaires de novembre.

Par conséquent, Le Président du SIVOS Mr NAVELLO a souhaité créditer le chapitre 012 « charges de personnel et frais assimilés » d'une somme de 45 000 euros afin de pourvoir aux salaires de novembre et de décembre 2023.

Les 45 000 euros sont répartis au chapitre 012 comme suit :

- 15 000 euros au 64 111 rémunération pour les agents fonctionnaires
- 30 000 euros au 64 131 rémunération pour les agents non fonctionnaires

Voici comment nous arrivons à 45 000 euros crédités sur le chapitre 012 :

Sur le fonctionnement recettes une somme totale de 22 720 euros est prise pour injecter au chapitre 012 :

- 14 644 euros qui représentent la dotation du filet de sécurité inflation
- 5 376 euros qui représentent la dotation FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) (la somme de ces deux dotations 14 644 +5 376 = 20 020 euros est déduite au 74888 chapitre 74)
- 2 700 euros qui représentent le remboursement sur la rémunération au-delà de notre prévision au budget (la somme est déduite au 6419 chapitre 013)

Sur le fonctionnement dépenses une somme de 22 280 euros au chapitre 011 est prise pour injecter au chapitre 012 comme suit :

- 13 080 euros en énergie somme déduite au 60612
- 800 euros en autres fournitures déduite au 60628
- 4 000 euros fournitures d'entretien déduite au 60631
- 1 500 euros autres biens mobiliers déduite au 61558
- 1 200 euros assurances multirisques déduite au 6161
- 1700 euros autres déduite au 6288

FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
D		R	D		R
Chap 011/art		Chap 74/art	Chap/art		Chap/art
		R 74888			
		Autres	20020		
D60612	-13 080,00	Chap 013/art			
Energie		R6419			
D60628	-800,00	Remboursemen			
autres		t r��n��ration	2700		
fournitures					
D60631	-4 000,00				
Fournitures					
entretien					
D61558	-1 500,00				
autres bien					
mobiliers					
D6161	-1 200,00				
Multirisques					
D6288	-1 700,00				
Autres					
Chap 012/art					
D 64111	15 000,00				
r��mun��ration					
principale					
D64131	30 000,00				
r��mun��ration					
Total F	22 720,00		22720	Total I	0,00

<b>TOTAL=</b>	0	=	0	0,00	=	0,00
<b>BP 2023</b>	826 666,72	=	826 666,72	185 913,10	=	185 913,10
<b>BP 2023+DM1</b>	849 386,72	=	849 386,72	185 913,10	=	185 913,10

Apr  s en avoir d  lib  r  , le Comit   syndical, **   l'unanimit  **,

- **APPROUVE** la d  cision modificative pr  sent  e ci-dessus pour laquelle le budget 2023 reste   quilibr   : fonctionnement d  penses/recettes avec la d  cision modificative arrive au montant de 849 386.72 euros, et celui en investissement d  penses/recettes reste au montant de 185 913.10 euros.

Le Comit   Syndical s'est termin      18h15.

Thierry NAVELLO

Gwenaelle MILON  
Absente

Florence JOURNET

Michel ABRAHAM

---

Jean-Luc KOKELKA

Guillaume CHARDON

---

Maryse MAUGUIN

Samuel LEFORT  
Absent

Jérôme LEBLOND  
Absent

Hélène CHAUFTON